Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 14 (1878)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 15 JUIN 1878

XIVe Année. *No 12.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société. (Compte-rendu de la gestion du Comité central). — Correspondance neuchâteloise. — Bibliographie : Le droit public de la Suisse, etc. — Partie pratique. — Actes officiels : Circulaire du département de l'instruction publique de Neuchâtel. — Appel du Comité de la Caisse de secours mutuels pour les instituteurs.

Intérêts de la Société des instituteurs de la Suisse romande.

Le dimanche, 19 mai, s'est réuni à Lausanne le Comité central de la Société pédagogique sous la présidence de M. Cuénoud, ancien professeur de mathématiques à l'Académie.

Toutes les parties de la Suisse romande étaient représentées.

Vaud, par MM. Cuénoud, Vulliet, Rolland, Colomb, Pelichet. — *Genève*, par MM. Duchosal et Lombard (pour M. Auguste Pelletier, malade). — *Fribourg*, par MM. A. Majeux et P. Ducotterd. — *Valais*, par M. Bruttin, professeur et ancien membre du Grand Conseil. — *Neuchâtel*, par MM. Villommet et Miéville. — Le *Jura Bernois*, par MM. Schaffter et Gobat, inspecteurs d'écoles. M. Boiceau, conseiller d'Etat et chef de l'instruction publique, avait été prié d'assister à la séance comme *président honoraire* du prochain congrès scolaire. M. Alexandre Daguet prenait part aux délibérations en sa qualité de rédacteur en chef de l'*Educateur*.

En donnant connaissance à l'assemblée des opérations du Comité

directeur, M. le président annonce qu'à l'occasion du prochain congrès qui aura lieu à Lausanne en 1879, on songe à organiser, comme en 1868, une exposition scolaire consistant en manuels, mobilier et matériel d'instruction. Il consulte l'assemblée sur l'opportunité d'une exhibition de travaux d'élèves. Plusieurs membres se prononcent contre l'utilité de cette exhibition, tout en déclarant laisser toute latitude à cet égard aux organisateurs de l'exposition.

On s'occupe des questions à poser pour la prochaine assemblée générale. L'idée de scinder le congrès en deux sections, une section de l'enseignement primaire et une section de l'enseignement secondaire, est prise en considération en ce sens que les deux sections siégeront de façon à permettre aux membres du corps enseignant d'assister aux séances de chacune d'elles. Les questions proposées étaient au nombre de douze.

Les voici à peu près dans leur ordre de présentation :

1re Les expositions scolaires sont-elles utiles et, dans le cas affirmatif, quelle doit être leur organisation?

2e L'organisation scolaire tient-elle suffisamment compte du développement physique de l'enfant?

3e La routine a-t-elle complétement disparu de nos écoles et l'intelligence a-t-elle cessé d'être sacrifiée à la mémoire?

4e Ne serait-t-il pas à propos de réduire à l'histoire nationale l'enseignement historique de l'école primaire, conformément à ce qui se fait en Allemagne, en France et en Italie?

5e Quels services un recueil de gravures représentant les principales scènes de nos annales pourrait-il rendre à l'enseignement de l'histoire nationale? La publication d'un recueil de ce genre ne pourrait-elle pas faire l'objet d'une entente entre les cantons français et demi-français ?

6e A quelles causes faut-il attribuer le peu de résultat de l'enseignement élémentaire? Quels sont les moyens de remédier à cet état de choses?

7e Ne serait-t-il pas urgent de s'occuper de la réforme de l'orthographe, tentée en vain par M. Didot, et la Suisse romande ne pourrait-elle pas prendre l'initiative de cette entreprise?

8e Pour les élèves de quel âge et de quelle catégorie les manuels d'enseignement sont-ils utiles ou nécessaires?

9e Ne serait-il pas convenable et nécessaire que le corps enseignant de la Suisse romande émît publiquement son opinion sur l'art. 27 de la réalisation de la Constitution fédérale qui vient de faire l'objet d'un mémoire important du chef du département fédéral de l'Intérieur?

10e Quels sont les rapports qui doivent exister entre les Commissions d'écoles et les instituteurs?

11e A quel âge doit commencer l'étude du latin dans les colléges?

12e N'y aurait-t-il rien à faire pour mettre les programmes de l'école primaire et de l'école secondaire plus en harmonie avec la mission de chacun de ces degrés de l'enseignement?

Sur ces 12 questions, le Comité central en a choisi quatre dont deux générales et deux spéciales, c'est-à-dire particulières aux deux degrés d'enseignement dont il a été parlé plus haut.

Les questions générales sont :

1re *Question (générale).*

Les méthodes et les programmes en vigueur dans nos écoles tiennent-ils suffisamment compte du développement physique de l'enfant? En cas de réponse négative, par quel moyen pourrait-il être apporté un remède à cet état de choses?

2e *Question (générale).*

On se plaint parfois que les jeunes gens, quelques années après leur sortie de l'école, ont oublié la plus grande partie des connaissances qu'ils y avaient acquises.

A quoi faut-il attribuer cet état de chose et quels sont les moyens d'y remédier?

3e *Question (spéciale).*

A quel âge convient-il de faire commencer l'étude du latin?

4e *Question (spéciale).*

A quel âge les manuels pour l'enseignement primaire doivent-ils être mis entre les mains des élèves?

Pour quel degré de l'enseignement et pour quelles branches d'études pourraient-ils être supprimés?

Des rapporteurs seront nommés pour chacune de ces questions par le Comité directeur dans une séance à venir et l'*Educateur* fera connaître les choix qui auront été faits.

Le Comité central ayant laissé au Comité directeur la latitude de nommer son vice-président et son secrétaire, il a désigné pour remplir les fonctions de vice-président M. Paul Vulliet et pour secrétaire M. Durand.

La séance du Comité central du 19 mai a été suivie, selon l'usage, d'un repas commun qui n'a été en partie qu'une continuation de la séance et a été ainsi assez sérieux sans manquer le moins du monde d'entrain et de cordialité. Bien des choses s'y sont dites dans l'intérêt du corps enseignant et plus encore de l'intérêt de l'éducation et du progrès véritable que les représentants des instituteurs de la Suisse romande ne confondent pas avec les doctrines orgueilleuses et désolantes qui tendent à faire de l'école un foyer d'égoïsme et d'influence délétères. La situation du corps enseignant des divers cantons a été aussi l'objet d'un échange d'idées qui, nous l'espérons, fera de plus en plus pénétrer dans les esprits cette vérité que, pour que l'école prospère et la patrie avec elle, il ne suffit pas qu'un canton marche de l'avant dans le progrès vrai ; il faut qu'il y ait partout le même amour du bien et qu'on fasse une réalité de cette maxime de la fraternité : « qui touche l'un, touche l'autre. »

ALEXANDRE DAGUET.

CORRESPONDANCE

Neuchâtel, 6 mai 1878.

Monsieur,

Permettez-moi d'emprunter les colonnes de l'*Educateur* pour un rapide compte-rendu de la conférence des instituteurs du district de Neuchâtel, du 25 avril dernier.

M. Jacot nous a vivement intéressés par une étude comparative du système décimal et du système duodécimal. Il nous a démontré avec beaucoup de lucidité la manière de transformer un nombre décimal en nombre écrit dans le système duodécimal et vice-versa. Enfin M. Jacot a complété cette étude par la solution de quelques problèmes relatifs aux anciennes mesures de Neuchâtel qui, comme chacun le sait, étaient basées sur le système duodécimal. Tout en rendant hommage à l'exposition claire de M. Jacot, les membres présents à la conférence se sont félicités de ce que le système métrique soit enfin venu couper court à ce mélange de deux systèmes, mélange bien propre à jeter la confusion dans l'esprit des élèves. Où en serions-nous si, avec nos programmes surchargés, nous étions obligés de démontrer à nos élèves le mécanisme de ces deux systèmes combinés!

Profitant de la bonne fortune de posséder au milieu de nous M. le professeur Daguet, un membre propose de mettre à l'étude l'enseignement de l'histoire générale à l'école primaire.

Quoique se présentant ainsi d'une manière tout-à-fait inopinée, cette question donna lieu néanmoins à une instructive discussion dont nous résumons les principaux traits.

Faut-il à l'école primaire parcourir tout le champ de l'histoire ou faut-il le restreindre?

Telle était la première question qui se posait. Quant à parcourir tout le champ de l'histoire d'une manière quelque peu complète, la chose est impossible à l'école primaire. Cette étude, pour être faite avec fruit, demande des développements tels que, malgré toute sa bonne volonté, l'instituteur le plus capable vient se heurter à deux obstacles insurmontables: le manque de temps et une culture intellectuelle insuffisante chez les élèves pour apprécier les causes et les effets des grands faits historiques. Dès lors, ne serait-il pas préférable de n'aborder que la période moderne de l'histoire afin de pouvoir l'étudier plus à fond? Mais, même ici, on rencontre des difficultés très grandes. Nos enfants n'ont aucune idée d'un système politique quelconque. Comment rendre compréhensible à leur intelligence les replis tortueux de la diplomatie? En définitive, ce qui leur plaît et par conséquent ce qui restera profondément gravé dans leur mémoire ce sont les anecdoctes, les biographies des hommes célèbres et le récit des grandes batailles ou des grands faits qui ont fait progresser les peuples. A ce point de vue, malgré les hérésies historiques dont il est entaché, le manuel de Lamé Fleury, tombé en désuétude, a laissé un vide dans notre enseignement scolaire qui n'a pas été remplacé. Ceux que nous possédons sont sans doute

mieux ordonnés, plus systématiques, mais ils ont le grave défaut de dépasser la culture intellectuelle des élèves. Aussi appelons-nous de tous nos vœux l'apparition d'un ouvrage semblable à celui de Lamé Fleury, mais plus conforme à la vérité historique.

Tels sont les points soulevés par cette discussion *ex abrupto*. Comme on le voit, la question est loin d'être résolue et mérite une étude sérieuse.

A. GIRARD.

BIBLIOGRAPHIE

Le Droit public de la Confédération suisse, de M. Dubs.

(Suite.)

Le système d'administration à la mode aujourd'hui dans les cantons, le mode directorial ou ministériel, comme on l'appelle, n'est pas entièrement du goût de M. Dubs. L'honorable magistrat en a très bien reconnu le côté défectueux qui est de parquer chaque directeur dans son département au détriment de l'unité. Chaque directeur est aussi porté à laisser faire son voisin tout ce qu'il veut dans son dicastère, moyennant qu'on lui en laisse faire autant dans le sien. « Passe-moi la casse, je te passerai le séné. »

Le savant jurisconsulte zuricois est en revanche grand partisan du jury, institution démocratique et impartiale qu'il voudrait étendre des affaires pénales aux affaires civiles. Nous avouons ne pas partager du tout cette opinion optimiste, attendu que les verdicts du jury laissent déjà suffisamment à désirer en matière pénale où cependant le jugement des jurés a plus de facilité à se former. Nous avons même de la peine à comprendre qu'un légiste aussi entendu que M. Dubs puisse se faire illusion sur la capacité des premiers jurés venus à prononcer sur des questions aussi compliquées que celles que les tribunaux, composés d'hommes rompus aux questions juridiques, ont de la peine à élucider et à décider. M. Dubs, il est vrai, nous parle essentiellement du jury du canton de Zurich dont l'organisation est la meilleure, parce qu'on y a fait plus d'emprunts à la loi anglaise qu'à la loi française que nous avons eu le tort de copier dans la plupart des cantons.

M. Dubs fait observer que les juges à vie ne sont pas goûtés en Suisse. A Berne, la durée des fonctions d'un juge cantonal ou de la cour d'appel est de 8 ans. L'auteur ne croit pas que la politique préside au choix des juges.

Nous voudrions pouvoir être de son avis, mais nous ne le pouvons pas en présence des faits qui se passent dans la plupart des cantons.

L'inamovibilité des juges leur donnerait certainement une indépendance de la politique qu'ils n'ont pas. Mais l'inamovibilité des fonctions judiciaires qui existe aux Etats-Unis serait considérée en Suisse comme une institution monarchique ou tout au moins aristocratique. Elle n'est pas exempte d'ailleurs d'inconvénients et n'empêche pas toujours les magistrats de rendre des services plutôt que des arrêts.

Les fonctionnaires de l'Etat ne sont pas de simples commis ou serviteurs de la république aux yeux de notre publiciste ; chacun d'eux représente le pays dans son ensemble. En relevant les fonctionnaires, M. Dubs n'entend cependant pas faire l'apologie de la bureaucratie. « Au contraire, les antiques démocraties de la Suisse, dit l'auteur, ont » su tenir à distance la bureaucratie ; les démocraties modernes auraient » quelque chose à apprendre d'elles. C'est surtout dans les grands can- » tons et dans la Confédération que la bureaucratie exerce son empire. » On ne peut contester que la bureaucratie n'ait le mérite de procurer » une vie politique plus réglée, plus intense, plus complète. Néan- » moins, elle est presque partout peu aimée du peuple. »

M. Dubs croit avec raison que les traitements des fonctionnaires, tout en permettant de vivre honorablement aux titulaires, ne doivent pas être assez forts pour tenter l'ambition des citoyens, inspirer à ceux qui occupent des emplois la crainte de les perdre et le désir de tout faire pour rester en place. « Les pensions n'existent, dit l'auteur, que pour » les fonctionnaires qui ne sont pas proprement des employés, mais qui » ont une vocation à vie comme les ecclésiastiques, les instituteurs, les » employés aux postes et aux télégraphes. » Quant aux instituteurs, nous faisons observer en passant que le système des pensions est loin d'être général en Suisse et que tel instituteur qui a 40 ou 50 ans de service n'a rien à attendre de ses concitoyens qu'une sympathie stérile ou un refuge à l'hôpital. M. Dubs n'approuve pas la réélection périodique des ecclésiastiques et des instituteurs assimilés ainsi avec les employés de l'ordre administratif et politique. Ce mode d'élection a, d'abord, l'inconvénient de restreindre le droit de révocation pour devoir non accompli qui devrait pouvoir s'exercer en tout temps; en second lieu, il ôte toute sécurité à ces fonctionnaires, et les place, eux et leurs familles, dans une situation peu compatible avec les devoirs de leur charge. Le canton de Thurgovie paraît à M. Dubs avoir réglé la position des instituteurs et des ecclésiastiques de la manière la plus juste en disant dans sa Constitution : *Dans la règle, la nomination définitive des instituteurs et des eccclésiastiques a lieu à vie. Les communes qui les nomment sont cependant autorisées à les révoquer en tout temps et sans considération pour leur âge. Dans ce dessein, l'assemblée de la commune doit être convoquée trois mois après qu'aura été formulée la demande de révocation qui doit être présentée par le quart des électeurs.*

(A suivre.) A. DAGUET.

1000 problèmes d'arithmétique de deuxième année, par MM. Leyssenne et Cuir. Partie du maître, avec solutions, un vol. cartonné, 312 pages, prix 1 fr. 80. Partie de l'élève, 80 cent. Paris, chez Colin et Cie.

Les recueils de problèmes ne sont pas rares, mais n'ont pas tous la même valeur pédagogique. Ceux que nous annonçons aux abonnés de l'*Educateur* se distinguent au premier abord par leur caractère essentiellement pratique, ils sont le complément indispensable de la *deuxième année d'arithmétique* de M. Leysenne, ouvrage estimé par tous ceux

qui le connaissent. Dans cette récente publication, les auteurs passent en revue le système métrique, les nombres complexes, les fractions, la règle de trois et ses applications, le toisé des figures planes, le volume et la surface des solides ; en un mot tout le programme d'arithmétique parcouru dans les classes primaires du degré supérieur et les écoles secondaires, auxquelles s'adressent les problèmes de MM. Leyssenne et Cuir.

Un grand nombre de questions ont été proposées dans les concours et les examens pour le certificat d'études ou l'obtention du brevet de capacité relatif à l'enseignement primaire et ce ne sont pas les moins intéressantes.

Nous avons examiné en détail les *problèmes d'arithmétique de deuxième année*, nous les employons avec succès et les recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Premières leçons de calcul ou 260 exercices destinés à servir d'introduction à tous les ouvrages d'arithmétique, par F. Frieh, inspecteur de l'enseignement primaire. Livret de 72 pages. Paris, chez Ch. Delagrave.

Ce manuel contient une foule d'exercices élémentaires et variés sur les opérations fondamentales de l'arithmétique. La première partie est consacrée d'une manière plus spéciale à l'enseignement intuitif; l'auteur y représente l'unité par différents signes, entre autres par un *0*. Ce choix ne nous paraît pas heureux et produira une certaine confusion dans l'esprit des enfants lorsqu'ils apprendront que le zéro désigne, au contraire, l'absence de l'unité. Cette légère critique réservée, nous croyons que le livret de M. Frieh peut être utilisé avec profit dans les écoles primaires du degré inférieur.

PARTIE PRATIQUE

Les sujets qui suivent ont été donnés par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud pour les examens annuels de 1878 : ils n'ont rapport qu'à la *langue maternelle :* orthographe, analyse, sens des mots, composition.

Dans la circulaire qui accompagnait l'envoi aux Commissions des écoles, l'autorité exprimait le désir que ces sujets fussent traités les 1, 2 et 3 avril.

DICTÉES.

(Degré intermédiaire.)

1. Un animal bien digne d'intérêt [1], c'est la marmotte [2], avec laquelle de [3] pauvres petits enfants s'en vont dans les grandes villes, pour y obtenir quelques [4] sous de la pitié des passants, en faisant [5] danser le timide animal au son de la vielle [6] ou de tel autre simple instrument. La marmotte est de la grandeur d'un lièvre [7], mais elle a le corps [8] plus

trapu [9]. Prise jeune, elle s'apprivoise [10] aisément [11], et peut être dressée [12] à danser, à saisir [13] un bâton [14], à marcher sur ses pieds de derrière et à porter à sa bouche ce qu'elle saisit [15] avec ceux de devant.

2. Au mois d'octobre [1], les marmottes ferment avec de la mousse et de la terre [2] leurs habitations [3], s'y tapissent [4] les unes contre les autres, et y demeurent [5] engourdies et sans mouvement jusqu'au mois de mars [6]. Elles n'habitent que les parties les plus hautes des Alpes [7], et comme elles ne paissent [8] jamais sans avoir placé sur un rocher élevé une sentinelle [9] dont le sifflement aigu les avertit de l'approche d'un aigle ou d'un homme, il est très difficile de les atteindre [10] et de les tuer.

Explications. — 1. [1] *Intérêt*. Ici, bienveillance ; indiquer les autres sens de ce mot. [2] *Marmotte*. Dire un mot de ce petit animal, outre ce que la dictée elle-même renferme ; anecdote s'il y a lieu. [3] Pourquoi *de* et non *des* ? [4] Orthographe de ce mot. [5] Expliquer en quoi consiste l'irrégularité de ce verbe. [6] *Vielle*. De l'espagnol *vihuela*, qui dans cette langue signifie *guitare ;* c'est un petit instrument de musique à cordes de boyaux touchées par une petite roue qu'on tourne avec une manivelle. [7] On entend dire quelquefois *une lièvre ;* la femelle du lièvre s'appelle *hase*, de l'allemand *hase*, lièvre. [8] Faire trouver d'autres noms terminés par *s* au singulier. [9] *Trapu*. Gros, épais et court ; du latin *trabs*, poutre, parce que le trapu ressemble à une poutre. [10] *Apprivoiser*. Rendre familier, moins farouche. Chercher d'autres mots doublant le *p*. [11] *Aisément*. Facilement, sans beaucoup de peine. [12] *Dresser*. Ici, instruire, former. [13] *Saisir*. Prendre. [14] *Bâton*. Indiquer les mots de la famille ; faire remarquer la différence d'orthographe du radical *bât* et *bast*.

2. [1] *Octobre*, Nom du 10e mois de l'année ; du latin *october*, huit, parce qu'il était le 8e mois de l'année romaine qui commençait par mars. [2] *Avec de la mousse et de la terre*. Par inversion, termes placés avant *leurs habitations*. Expliquer ce que c'est qu'une inversion. [3] Le singulier serait-il une faute ? [4] *Tapissent*, c'est-à-dire s'y cachent en cherchant à occuper le plus petit espace possible ; on pourrait aussi dire *blottissent*. [5] *Demeurer* signifie ici rester. [6] *Mars*. 3e mois de l'année, et 1er mois de l'année romaine sous Romulus ; il était consacré au dieu Mars. [7] Dire un mot des Alpes. [8] *Paître*. Indiquer quelques verbes qui ont cette terminaison *aître*. [9] *Sentinelle*. Du latin *sentire*, entendre, parce que la fonction des sentinelles est de prêter l'oreille au moindre bruit. On appelle *sentinelle* un soldat qui fait le guet pour la garde d'un poste ; par extention se dit aussi des animaux, même des végétaux. [10] *Atteindre*. Verbes en *indre*, leur conjugaison.

Composition.

1. L'eau et son utilité.
2. Le bois et son usage.
3. Le fer et son usage.

NB. — 1. Le degré intermédiaire n'avait pas de phrase à analyser, ni de mots à expliquer.

2. Nous donnerons les sujets pour le degré supérieur dans le prochain numéro.

Sujet proposé dans le n° 5 : UN JOUR DE PLUIE.

Nous avons encore reçu sur ce sujet des travaux de Félicie Faron, de Féron, département du Nord, et de cinq élèves de Chardonne.

Le premier est excellent : phrases bien ordonnées, expressions justes, bonne ponctuation. Voici cependant quelques fautes : répétition des mots *faisait, avait*, nous voudrions qu'il *pleuve*, vous nous *embêtez* (pas trop joli), rester *près de* moi (pour *avec* moi), ce *fut* des remerciements, etc.

Ceux de l'école de Chardonne sont assez bons, sauf celui d'A. N. — Ce dernier nous oblige de rappeler les observations présentées dans le n° 7. Quelques lignes de cette composition suffisent pour donner une idée du peu de naturel et de la fausse direction que prend l'esprit de son auteur : « Une journée de pluie annonce la tristesse. *O* cette tristesse qui nous conduit insensiblement *a* notre séjour *E*ternel, elle fait songer sérieusement à maintes choses sur lesquelles on glisse beaucoup trop en temps ordinaire.....la monotone aspersion ne cessait que pour recommencer à verser ses nouvelles cataractes.....Pendant ce temps néfaste.....cherchons à plaire à Dieu le reste de notre vie en le *récompensant* de son amour pour nous pauvres créatures humaines. » — Au reste les principales fautes à corriger dans ces travaux sont les suivantes : pauvres, déguenillés ou atteint de quelques *aiguillons* plus cruels, répétition des mots *voir, pauvre, pensée, pris, donner ;* l'aiguillon de la fin qui *pesait*, espèce, de leur *donné, suplier, a* pour *à* plusieurs fois ; nous nous étions *proposées* d'aller, *on était* très *joyeuses, pésible,* la visiter au *plus vite, j'en aperçu* pas même un seul, *m'offrir* ses salutations, il *avait permis* qu'elle *entre,* etc., etc.

Sujet proposé dans le n° 6 : LES DEUX RUISSEAUX.

Bonnes compositions de Marguerite Prélaz, de Givrins, de 6 élèves de l'école secondaire de Bernex, et de F. Faron.

Voici cependant quelques fautes à relever : Bruit *argentin* des ondes, fut *sorti* de sa rêverie ; la ponctuation et l'écriture laissent à désirer. (M. Prélaz.) — Après lui (le torrent) *tout est mort*, et la nature, et l'homme, ils se confondent *tous deux*, empire de Théthys. (J. Compagnon.) — Répétition de *renverse, traverse* ; il *entretien* la verdure et *entend* les oiseaux chanter leurs joyeux *entretiens*. (Emile Compagnon.) — Sur le penchant de la montagne, au pied d'un *immense* glacier à la taille *svelte, élancée*, ressemblant à un *sylphe* paré de son voile d'argent, dont les plis magnifiques, *déroulés en profusion*, tombent de son front et vont flottant jusqu'à terre, naît un torrent impétueux aux eaux bouillonnantes et *sales*, etc. ; répétition de *passage*, baigner *dans son sein*, etc. (H. Chevalier.) — Ton cours excite l'admiration, mais cette admiration est *confondue* par la désolation, etc., dans mes eaux *limpides* et *claires*, etc., (L. Chevalier.) — Répétition des mots *effroi, effroyable*, les hommes *même*, cette vie *accidentelle, dégats*, des *petits oiseaux qui se mirent* dans mes eaux, les fleurs embaumées qui se *trouve*, etc. (C. Foëx.) — Le travail de J. Maillard est le plus long — 6 pages, — mais c'est le moins bon. Pour comprendre la première phrase, qui remplit

la première page, il faut la lire plusieurs fois. Répétition d'idées par d'autres mots, quelques expressions impropres. — F. Faron : je vois les bœufs du voisinage venir *se mettre à genoux* et boire... etc. Les mots — se mettre à genoux — embellirent-ils beaucoup cette phrase ?

F. G.-P.

ARITHMÉTIQUE.

(Degré inférieur.)

Réponses aux problèmes du nº 11, page 172 :

21. Fr. 0,60.

22. La première coûtera 48 cent. de moins.

PROBLÈMES

23. Un marchand achète 4 milliers de crayons qu'il a payés, savoir : la moitié à fr. 3,25 le 100, le quart à fr. 6,95 le 100, et le reste à fr. 11,75 le 100. Il les vend, les premiers à fr. 0,05 pièce, les autres à fr. 0,10, et les derniers à fr. 0,15 pièce. Combien lui coûte le tout et quel est son bénéfice ?

24. Un tailleur a une pièce de drap de $36^m,60$ et il en fait un nombre égal de gilets et de pantalons. Pour un gilet, il faut $0^m,75$, et pour un pantalon $2^m,35$. Combien de gilets et de pantalons pourra-t-il faire ?

(Degré moyen.)

Réponse au problème XIV, page 172 : 185 $^{1920}/_{2269}$ j. — fr. 38,27.

PROBLÈME

15. Un réservoir a une longueur de 248^{dm}, une largeur de 105^{dm} et une profondeur de 17^{dm} ; il reçoit de l'eau par trois conduits dont le premier fournit 90 l. en 5 minutes, le deuxième 273 litres en 7 minutes et le troisième 234 l. en 11 minutes, tandis qu'un quatrième conduit laisse échapper de l'eau. Les quatre ouvertures coulant ensemble, il a fallu 5 jours 8 heures 12 minutes pour remplir le réservoir. Combien le quatrième conduit laisse-t-il échapper de litres par minute ? (Le litre vaut un décimètre cube. Le jour est compté à 24 heures.)

(Lausanne, 1878, examens d'admission à l'Ec. nor. garç.)

(Cours supérieur.)

Solution du problème VI, page 156.

Au bout de 17 ans

Fr.	16 000 à 4 $^1/_4$ %	deviennent	Fr.	32 457
»	24 000 à 4 $^1/_2$ %	»	»	50 729
»	32 000 à 4 $^3/_4$ %	»	»	70 420
		Capital obtenu	Fr.	153 606

ce qui correspond au taux de 5 %.

Quelques-uns de nos abonnés, par suite de l'emploi de différentes tables de logarithmes à plus ou moins de décimales, ont trouvé des sommes qui diffèrent un peu de celles données ci-dessus.

Reçu la réponse juste de MM. Crottaz (Daillens), Cheseaux (Compesières), Pilet (Trélex), A. Stébler et H. Pellaton (élèves de l'école industrielle du Locle). M. Roy (Brethonnières) est arrivé à la solution en calculant le taux moyen.

PROBLÈME.

VIII. Une marchande de toile en a fait venir 36 pièces longues chacune de $58^m,50$ et au prix de fr. 0,90 le mètre. Elle paie de plus fr. 4,60 par quintal métrique pour frais de transport et fr. 9,40 pour droits d'entrée ; le mètre de toile pèse 250 gr. Elle vend cette toile avec un bénéfice de 20 % sur le prix de revient. Combien a-t-elle revendu le mètre, sachant que, par le transport, 1 $^5/_9$ pièce de cette toile a trop souffert pour pouvoir être vendue ?

(Lausanne, brevet 1878. Jeunes filles.)

GÉOMÉTRIE.

Solution du problème IV, page 127.

L'hexagone régulier peut se décomposer en 6 triangles égaux dont chacun des côtés est égal au rayon du cercle ; le périmètre de chaque triangle est donc de 3 R. Ainsi, d'après la formule qui donna la surface d'un triangle au moyen des 3 côtés, et puisque $\frac{3\,R}{2} - R = \frac{R}{2}$

on a $\frac{16,237920}{6} = \sqrt{\frac{3\,R}{2} \times \frac{R}{2} \times \frac{R}{2} \times \frac{R}{2}}$

$2,706320 = \frac{\sqrt{3\,R^4}}{16}$ d'où $\frac{3\,R^4}{16} = (2,706320)^2$

donc $R^4 = \frac{16\,(2,706320)^2}{3}$ donc $R^2 = \sqrt{\frac{16 \times (2,706320)^2}{3}}$

$R^2\,\pi = \pi\sqrt{\frac{16 \times (2,706320)^2}{3}}$

$\log.\ R^2\,\pi = \log.\ \pi + \left(\frac{\log.\ 16 + 2\ \log.\ 2,706320 - \log.\ 3}{2}\right)$

$\log.\ R^2\,\pi = 1,29303$

Ce log. correspond au nombre 19,635. La surface du cercle est donc de 19,635 mq. (A. Besson.)

Autre solution. La 6e partie de l'hexagone régulier inscrit est un triangle équilatéral qui a pour côté le rayon R du cercle. Cette 6e partie est ici 2,706320 ; représentons ce nombre par a. Comme l'angle du triangle équilatéral vaut 60°, que $\sin 60^0 = \frac{\sqrt{3}}{2}$, et que la surface d'un triangle quelconque ABC vaut $^1/_2$ AB AC, sin A, celle de notre triangle équilatéral est $\frac{1}{4}\,R^2\sqrt{3}$. On a donc $\frac{1}{4}R^2\sqrt{3} = a$, d'où $R^2 = \frac{4\,a}{\sqrt{3}}$

donc : surface du cercle $= \frac{4\,a\,\pi}{\sqrt{3}}$ (M. X.)

Reçu la solution juste de MM. Chesaux (Compesières), Berger (Boudry),

Ch. Colomb (Chaux-de-Fonds), Roy (Brethonnières), Lombard (Genève), Redard (Amsterdam), Bonard et L. Magnenat (Lausanne).

PROBLÈME

VI. Soit BCD un grand cercle de la terre (40 000 000 m.); soit A un point situé à un hauteur $AB = h$ de la surface, $AC = t$ étant la tangente BCD, menée du point A, et C étant le point de contact: déterminer t pour une valeur de h donnée et réciproquement, déterminer h pour une valeur de t donnée. Trouver pour ces différents rapports, une formule simple et pratique pour le calcul de tête Faire l'application au cas où un observateur regardant le château de Chillon, serait placé à Ouchy, son œil étant à une hauteur de 6 pieds environ au-dessus du niveau du lac, et abstraction faite de la réfraction. (La hauteur de la grande tour de Chillon est d'environ 106 pieds jusqu'au toit et la distance d'Ouchy à Chillon est d'environ 5 lieues suisses.)

Proposé par M. Kamm, à Lausanne.

ALGÈBRE.

Solution du problème IV, page 109.

Soit x le côté du plus petit carré, d la différence ; on a :

$$\underset{2^e \text{ car.}}{x} + \underset{3^e \text{ c.}}{(x + d)} + \underset{4^e \text{ c.}}{(x + 3\,d)} + (x + 3\,d) = 84 \text{ d'où } 2\,x + 3\,d = 42 \text{ (I)}$$

Or $x^2 + (x + d)^2 + (x + 2\,d)^2 + (x + 3\,d)^2 = 1784$

d'où $4\,x^2 + 12\,x\,d + 14\,d^2 = 1784$ (II).

Elevant l'éq. I au carré et soustrayant le résultat de l'éq. II, on a :

$5\,d^2 = 20$ d'où $d = \sqrt{4} = 2$.

Introduisant cette valeur dans l'éq. I, on a :

$2\,x + 6 = 42$ et $x = 18$.

Les autres côtés sont donc 20, 22, 24 mètres.

Ont envoyé la solution juste : MM. Canel, Pilet, Roy, Chesaux, Bonard.

ACTES OFFICIELS

Voici le texte de la circulaire adressée aux commissions d'éducation par M. Roulet, directeur du département de l'instruction publique de Neuchâtel, en date du 25 avril et dont la publication *in extenso* a été jugée convenable après la mutilation qu'elle a subie dans un de nos précédents numéros.

« L'article 16 de la loi sur l'instruction publique primaire statue que : « la Direction de l'instruction publique élabore, de concert avec la » commission consultative du département, un programme général ou » plan d'enseignement pour les diverses écoles du canton, indiquant le » champ à parcourir pour chacune des branches prescrites par la loi. » Pour arriver à exécuter cet article de loi de façon à tenir compte des vœux des Commissions d'éducation, nous avons décidé de vous soumettre une série de questions relatives au programme général ou plan d'enseignement. Le rapport de MM. les inspecteurs scolaires sur l'exercice 1876, que vous avez reçu dans le courant de l'été dernier, contient

un projet de programme général qui peut servir utilement de base à une discussion : toutefois nous avons apporté au maximum d'heures prévu pour chaque branche quelques modifications, de façon à ce que la limite des 30 heures hebdomadaires fixées par la loi ne soit dépassée pour aucune année d'école primaire. Nous vous transmettons avec la présente Circulaire le tableau du maximum d'heures, dressé d'après ce projet de programme.

» 1. La première question à résoudre est celle de savoir *si l'article 15 de la loi sur l'instruction publique primaire, énumérant les objets d'enseignement doit être révisé dans le sens d'une diminution du nombre de ces branches.* Depuis quelques temps, on entend souvent dire que les programmes sont surchargés et que cette accumulatiou de branches diverses est une cause de décadence pour notre instruction primaire. Nous croyons ces reproches justifiés : mais ce n'est pas tant la quantité de branches obligatoires, prévues par la loi, qui doit être mise en cause, que le développement que l'on donne mal à propos à certaines de ces branches dans les écoles primaires. C'est précisément pour remédier à cet état de choses défectueux que nous allons travailler immédiatement à l'élaboration du programme pour l'enseignement primaire, avant même que celui pour l'enseignement secondaire soit adopté, quoique dans la pensée de ceux auxquels nous avons succédé dans notre département, le programme secondaire dût être adopté avant le programme primaire. La Conférence générale des instituteurs primaires, réunie en octobre dernier, s'est prononcée à une grande majorité pour le maintien de toutes les branches enseignées aujourd'hui dans nos écoles primaires.

» 2. Si nous admettons que l'article 15 de la loi sur l'instruction publique primaire doit être conservé dans sa teneur actuelle, une seconde question s'impose à notre examen, c'est celle de savoir *dans quel ordre les différents objets d'enseignement qui y sont énumérés doivent être rangés relativement à leur importance? Auxquels de ces objets d'enseignement doit-on consacrer le plus de temps?*

» Nous engageons les commissions d'éducation à s'inspirer, dans la réponse qu'elle feront à cette question, des considérations suivantes : L'école primaire doit fournir aux enfants qui la fréquentent non pas tant des notions sur toutes choses, que les instruments intellectuels grâce auxquels ils acquerront plus tard la plupart des notions qui leur sont nécessaires. L'enfant qui a appris à observer et à décrire les objets qui l'entourent, qui sait lire et rendre compte de ses lectures, qui sait écrire lisiblement et correctement tant au point de vue de l'écriture en elle-même que de la langue et du style, qui s'est familiarisé avec le calcul, qui enfin sait au moyen du dessin traduire rapidement la description d'un objet, possède les qualités nécessaires pour aborder tel travail spécial que ce soit. Que si, tout en acquérant ces instruments du travail intellectuel, il a pu s'approprier chemin faisant des notions élémentaires sur la géographie et la cosmographie, sur l'histoire et la constitution de son pays, sur les sciences physiques et naturelles, sur l'économie domestique, sur la comptabilité, la géométrie et le toisé, tout

est pour le mieux, pourvu que l'on n'ait pas perdu de vue qu'à l'école primaire l'enfant doit *apprendre à étudier* plutôt qu'*étudier*. L'école primaire doit mettre nos enfants en état de continuer à s'instruire par eux-mêmes et leur donner le goût de le faire.

» 3. Une question qui se rattache immédiatement à la précédente est celle de savoir *s'il y a quelques-unes des branches d'enseignement qui ne doivent être prises en considération comme branche spéciale que dans l'ordre supérieur de l'enseignement primaire, tout en étant cependant enseignées accessoirement, par exemple, sous forme de lecture ou de récits dans les leçons de langue française.* Le procès-verbal des Conférences générales des instituteurs contient à l'égard des questions 2 et 3, les indications suivantes : « Pour indiquer l'importance qu'il convient de donner dans nos classes à toutes les branches d'enseignement prévues par la loi, on décida ensuite d'en faire trois catégories différentes. Ont été placées dans la première catégorie : 1° La *Langue française*, 2° l'*écriture*, 3° l'*arithmétique*. Dans la deuxième : 1° La *géographie*, 2° le *dessin*, 3° l'*histoire* (suisse), 4° le *chant* et 5° la *gymnastique*. Dans la troisième : 1° La *sphère*, 2° l'*histoire générale*, 3° la *géométrie* et le *toisé*, 4° l'*histoire naturelle*, et 5° l'*instruction civique*. (On a pris surtout en considération le fait que ces dernières ne sont pas enseignées dans tous les degrés de l'école primaire.)

» Après une discussion à laquelle ont pris part Mmes les institutrices, *les ouvrages du sexe* ont été placés dans la deuxième catégorie et l'*économie domestique* dans la troisième.

» 4. *Jusqu'à quel point chaque branche doit-elle être développée dans l'école primaire?* La Conférence des instituteurs s'en est remise sur ce point au projet de messieurs les inspecteurs scolaires. Nous vous invitons à indiquer pour chaque branche les modifications que pourrait vous sembler nécessiter ce projet de programme. Nous désirons aussi avoir votre avis sur les manuels qui sont employés dans nos écoles, sur ceux qui sont proposés par messieurs les inspecteurs, et enfin entendre vos vœux relativement à d'autres manuels que vous désireriez voir introduits dans nos écoles.

» 5. *Doit-on fixer un nombre règlementaire d'heures d'école qui ne devrait pas être dépassé?*

» *a)* Suivant les trois degrès de l'enseignement.

» *b)* Suivant la saison (programme d'été et programme d'hiver.)

» Dans notre pensée, le minimum d'heures hebdomadaires étant fixé par la loi (article 33) à 24 et le maximum à 30, il serait logique que le minimum fut réservé pour l'ordre inférieur et en été, et le maximum pour l'ordre supérieur et en hiver. La répartition que nous annexons à la présente circulaire ne tient compte que du maximum : nous désirons que les commissions d'éducation nous indiquent sur quelles branches elles feraient éventuellement porter des réductions, soit dans les classes inférieures, soit en été.

» A ce propos, nous devons vous rappeler un point que l'on oublie trop souvent lorsqu'il s'agit d'établir des programmes scolaires : c'est que le développement physique des enfants doit marcher de front avec

leur développement intellectuel. Cette vérité n'est plus maintenant contestée par personne, mais on en tient trop peu compte dans la pratique.

» Quels que soient les soins que l'on donne à l'aménagement des salles d'école, à la ventilation, à l'ameublement et à toutes les conditions hygiéniques extérieures, le séjour de nombreux enfants dans une même salle et les occupations intellectuelles auxquelles ils s'y livrent ne sauraient se prolonger trop longtemps sans nuire peu à peu à leur développement physique. Il importe donc de réduire autant que possible les heures d'école, de façon à laisser à l'enfant le temps nécessaire pour qu'il puisse s'ébattre en liberté au grand air. Il faut, en outre, que les heures d'école se succèdent de telle sorte qu'elles apportent de la variété dans l'enseignement et que la succession des travaux soit combinée de façon à ce que leur diversité même empêche la lassitude et la fatigue. A ce propos insistons sur les deux branches qui, dans l'école primaire, servent principalement au délassement des occupation intellectuelles et au développemeut des facultés physiques de l'enfant. Nous voulons parler de la gymnastique et, à un moindre degré, du chant. Le programme de MM. les inspecteurs ne prévoit qu'une heure de gymnastique par semaine : nous voudrions que l'on pût consacrer à cet enseignement quatre demi-heures par semaine, dont deux pour des exercices d'ensemble qui n'exigent pas absolument un local spécial. Nous désirerions avoir sur ce point l'avis des Commissions d'éducation.

» 6. Enfin, nous vous invitons, Tit., à *formuler les quelques remarques générales que vous auriez à ajouter à celles consignées dans le rapport de Messieurs les inspecteurs, relatives à la méthode à suivre dans l'enseignement de telle ou telle branche de l'enseignement primaire.*

» En vous priant, Tit., d'étudier et de discuter les questions soulevés dans la présente circulaire, nous vous engageons à consulter les instituteurs et institutrices qui dirigent vos écoles, conformément à l'article 14, litt. *b.* de la loi sur l'instruction publique primaire.

» A cet effet, nous vous envoyons un nombre suffisant d'exemplaires de la présente circulaire pour que vous puissiez la distribuer à tous vos instituteurs et institutrices. Le mode le plus simple à suivre sera sans doute de réunir, sous la présidence d'un membre de la Commission, vos instituteurs et institutrices, et de faire verbaliser les délibérations de cette Conférence, afin que vous puissiez en prendre connaissance dans la séance où vous arrêterez la réponse à faire aux six questions que nous vous adressons. Nous vous invitons à nous transmettre cette réponse avant le 31 mai prochain. »

Intérêts de la Société.

Circulaire relative à la Caisse mutuelle de secours et de prévoyance en faveur des instituteurs dans le malheur. (Supplément au premier article).

Aux membres de la Société pédagogique romande.
Aux membres de la caisse mutuelle de secours.
Aux présidents des sections cantonales, de cercles et de districts.

Messieurs et chers collègues,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que le Comité

central de la Société pédagogique romande, ayant confirmé dans ses fonctions le Comité de la *Caisse mutuelle de secours et de prévoyance en faveur des instituteurs dans le malheur*, siégeant à Neuchâtel, ce dernier reste constitué comme suit :

MM. A. Biolley, professeur, président.
F. Tripet, instituteur, secrétaire.
F. Villommet, instituteur, caissier.
Dr A. Daguet, professeur et rédacteur de l'*Educateur*.
A. Guebhart, inspecteur d'écoles.

D'après le règlement adopté au congrès scolaire de Fribourg, la cotisation annuelle est de *un franc;* mais, ensuite d'une décision intervenue, cette somme minimum peut être augmentée librement sous forme de don. Nous rappelons que la cotisation de l'année courante est à payer entre les mains du caissier central, et que le montant peut être envoyé directement, au moyen de timbres-postes ou d'espèces, ou bien remis aux présidents des conférences de districts, qui, eux, feront un envoi collectif.

Nous invitons nos collègues à bien vouloir nous faire connaître le cas où notre intervention serait désirable et rendrait de réels services, mais nous les avisons aussi que la *Caisse mutuelle* a été créée en vue de venir en aide aux membres du corps enseignant qui font partie de l'association et qui sont dans le besoin. Conséquemment, il est inutile de s'adresser à nous pour obtenir un secours de la *Caisse* que nous dirigeons en faveur de n'importe quelle personne que ce soit, qui ne pourra pas justifier complétement qu'elle a rempli ses obligations envers l'œuvre.

Le congrès de Fribourg a également pris la décision suivante : « Le prin-
» cipe de la caisse mutuelle de secours et de prévoyance est maintenu et
» les Comités cantonaux et de districts de la Société des instituteurs de
» la Suisse romande sont invités à faire le nécessaire pour que le plus
» grand nombre possible des membres du corps enseignant prêtent
» leur concours effectif à cette œuvre fraternelle et philanthropique. »

Ensuite de cette détermination, nous venons prier Messieurs les présidents des conférences locales de bien vouloir lire le règlement de la *Caisse mutuelle de secours et de prévoyance*, qui se trouve dans le Rapport sur le congrès de Fribourg, de même que la présente circulaire, dans la prochaine réunion de leur conférence ; encourager tous leurs collègues à se faire recevoir membres de l'institution ; percevoir la cotisation annuelle et l'envoyer au caissier du comité ; en un mot, faire une propagande aussi active qu'est fraternel et généreux le but de l'œuvre que nous recommandons à leurs bons soins.

Dans l'espoir que chacun de nos collègues comprendra le but éminemment philanthropique de la *Caisse mutuelle,* l'approuvera et voudra coopérer à sa réalisation en devenant membre actif de la nouvelle société, nous vous présentons, Monsieur et cher collègue, nos fraternelles et cordiales salutations.

Le Comité.

Le Rédacteur en chef : A. Daguet.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.